N° 3653 — 10e Année — CINQ CENTIMES — Samedi 18 Juin 1898

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL
du 19 Juin 1898

CANTON LILLE NORD-EST

Candidat Républicain Progressiste

EUGÈNE DUGARDIN

Administrateur-Gérant du « Progrès du Nord »

Président du Denier des Écoles Laïques

Candidats fin-de-siècle

C'est le nouveau jeu. Ils sont quelques-uns, de par la France, et notamment de par le Nord, qui se sont avisés, certain jour, qu'ils devaient décrocher un mandat électoral.

Leurs titres à la confiance des électeurs ? Ils n'en ont aucun. A l'âge où tant d'autres ont lutté pour leurs idées, ont travaillé pour la chose publique, ils n'ont jamais fait que soigner leurs propres intérêts, en se renfermant, au point de vue politique, dans une réserve aussi profonde qu'égoïste.

Leurs convictions ? Savent-ils seulement s'ils en ont ? Ils sont prêts à épouser toutes les opinions, indistinctement, et à se réclamer de celles qui leur paraîtront les plus capables de servir leurs ambitions.

Et si, en face d'eux, se présente un militant de la première heure, un dévoué qui a combattu pendant de longues années pour une doctrine et pour des principes, et s'est consacré avec ardeur et dévouement à toutes les œuvres généreuses et philanthropiques, ils l'écrasent d'un mot : c'est un sectaire, un radical, voire un socialiste.

Nous avons vu, naguère, à Tourcoing, un Mauurel s'improviser candidat à la députation à la faveur de ses millions, sans avoir jamais rempli aucun mandat ni aucune fonction publique ; sans s'être jamais soucié jusqu'alors des intérêts de ses concitoyens ; sans avoir accompli aucun acte pouvant justifier les prétendues opinions républicaines qu'il s'était subitement découvertes pour les besoins de sa candidature.

Et nous voyons aujourd'hui, dans le canton Nord-Est de Lille, M. Auguste Fauchille revendiquer avec une tranquille assurance le siège de conseiller général, sans avoir jamais rien fait pour mériter la confiance populaire, sans avoir jamais accordé la moindre parcelle de son temps à l'intérêt général, sans avoir donné aucune preuve d'un républicanisme aussi nouveau qu'incertain.

Il est véritablement remarquable, ce M. Fauchille.

Alors que les autres candidats ont chacun leur drapeau, lui les arbore tous.

Rend-il visite à un électeur clérical, il invoque sa situation dans le monde réactionnaire, ses vieilles relations avec la *Dépêche*, avec M. Charles Rogez, M. Chesnelong, M. Vandame. Il évite soigneusement de parler de son excellent ami Gervais. Mais il rappelle qu'ayant à diriger l'instruction de ses enfants, il n'a pas hésité, lui ancien élève de l'Université, à les placer chez les jésuites.

Pouvait-il donner une preuve plus éclatante de ses sentiments catholiques et de son zèle religieux ?

Sollicite-t-il la voix d'un républicain ? La scène change. Le fougueux clérical de tout-à-l'heure se transforme en libéral résolu. Il a toujours défendu la République. Etudiant, il était l'ami, au Quartier Latin, de M. Deschanel et Poincaré, dont il partageait les idées. On peut compter sur lui pour travailler à la réalisation des sages réformes et pour combattre le collectivisme.

Se trouve-t-il en face d'un radical : c'est encore un autre langage. Je suis un vieux radical, moi, Fauchille. J'ai lutté, autrefois, à Paris, pour tel et tel candidat intransigeant. Et non seulement j'approuve les lois scolaire et militaire, mais encore j'estime qu'on ne les applique pas assez rigoureusement.

Vis-à-vis d'un socialiste, notre homme trouve encore moyen d'expliquer qu'il n'est pas un ennemi, qu'on pourrait arriver à s'entendre.

Il a un boniment tout prêt pour chaque catégorie d'électeurs qu'il peut rencontrer dans ses pérégrinations à travers le canton Nord-Est.

N'est-ce pas admirable ! Et ne voilà-t-il pas un beau spécimen de ces candidats fin-de-siècle, qui ont surgi, depuis quelques années, dans nos luttes politiques ?

Mais, si M. Fauchille a la bouche pleine de promesses et de déclarations de tous genres lorsqu'il parle individuellement à l'électeur, il est muet comme une carpe lorsqu'il s'agit de s'expliquer publiquement sur les questions susceptibles d'éclairer son compte le suffrage universel.

Nous voici arrivés à la veille du scrutin, et il n'a pas encore publié sa profession de foi.

Lui, nouveau venu à la vie politique, hier encore absolument inconnu des électeurs, il n'éprouve point le besoin de se faire connaître, espérant bénéficier jusqu'au bout de l'équivoque qu'il essaie d'entretenir, du charlatanisme par lequel il compte surprendre la bonne foi de ses concitoyens.

De M. Battet, nous connaissons le programme franchement clérical ; de M. Delory, nous connaissons le passé socialiste, comme nous connaissons le passé républicain de M. Dugardin : mais de M. Fauchille, nous ne connaissons rien.

Cependant, peu à peu, la lumière se fait sur ce candidat protéiforme. Les renseignements nous arrivent. Les révélations se produisent.

Nous connaissons, d'abord, ce fait bien caractéristique : un ancien élève du Lycée de Lille faisant élever ses fils chez les jésuites. C'est sans doute pour leur faire mieux apprendre à aimer la République, n'est-ce pas, M. Fauchille ?

Nous savons aussi que ce candidat pseudo-républicain s'est engagé à se désister, au second tour de scrutin, en faveur de M. Battet. Cela a été dit et répété par les journaux, et M. Fauchille n'a pas démenti.

Nous nous rappelons encore que dans la dernière période électorale, le prétendu républicain Fauchille faisait campagne contre M. Tribourdaux au profit du jeune clérical Paul Rogez.

Puis, hier, à la réunion de l'Alcazar, dont nous parlons plus loin, notre collaborateur M. Lagrillière-Beauclerc ayant demandé à M. Fauchille s'il était partisan des lois scolaire et militaire, M. Fauchille a refusé de répondre.

Enfin, la *Dépêche* nous raconte qu'en 1894 M. Fauchille sollicita la faveur d'être le candidat clérical, dans ce même canton Nord-Est, contre M. Basquin ; qu'il fut accepté aux lieu et place de M. Charles Rogez, et que c'est seulement après plusieurs semaines de démarches qu'il renonça à se présenter.

Voilà, ce nous semble, quelques détails de nature à bien fixer les républicains sur le caractère de ce candidat fin-de-siècle.

Voilà le protégé de l'*Echo du Nord* et de M. Dubron, déjà protecteur de M. Masurel.

Si la République n'avait jamais eu que de tels républicains pour la représenter et pour la défendre, il y a longtemps que nous aurions été livrés à la monarchie et au cléricalisme.

Georges ROBERT.

LES SCRUTINS DE MARDI

Le Groupement de la Majorité. — La Droite et le Ministère

On sait que cinq scrutins ont eu lieu mardi à l'issue du débat sur les interpellations. Trois offrent un intérêt direct et doivent être analysés et comparés, ce sont ceux :

1° Sur la première partie de l'ordre du jour Ribot, Charles Dupuy et Poincaré portant approbation des déclarations du gouvernement :

2° Sur le paragraphe additionnel proposé par MM. Bourgeois (Jura) et Ricard (Côte-d'Or), et tendant à exiger que la majorité soit exclusivement républicaine ;

3° Sur l'ensemble de l'ordre du jour.

Dans le premier scrutin, l'approbation des déclarations du gouvernement a été votée par 295 voix contre 272 sur 567 votants.

La majorité comprend 208 républicains, 10 ralliés, 43 membres de la droite et 4 antisémites.

La minorité comprend 241 radicaux et socialistes, 17 républicains, 3 membres de la droite et 11 antisémites.

8 membres — en dehors du président qui ne vote pas — se sont abstenus, dont 4 républicains, 2 radicaux, 1 socialiste et 1 nationaliste.

Enfin, 5 membres étaient absents par congé, dont 4 républicains et 1 radical.

Le scrutin par lequel la Chambre a accepté l'adjonction du paragraphe de MM. Bourgeois (Jura) et Ricard (Côte-d'Or), formulant la nécessité d'une majorité exclusivement républicaine, a été rendu par 295 voix contre 246 sur 541 votants.

Nous nous bornerons à signaler les différences par lesquelles ce scrutin se distingue du précédent.

Trente républicains qui avaient voté la première fois avec le gouvernement, ont voté dans ce second scrutin l'adjonction proposée, alors qu'elle était repoussée par le gouvernement. Ces membres sont :

MM. Alasseur, Babaud-Lacroze, Bazillon, *Berger*, Carrier, Clément, *Dobère*, Dubois (Dreux), Riceaux, Emière, Th. Gonjon, *Guillemin*, F. Hugues, Jaouen, Jossé, Jumel, La Battut, Lachièze, Laroze, Leroy (Côte-d'Or), Limouzain-Laplanche, Odillon-Barrot, Pavie, Périer (Saône-et-Loire) Pourquery de Boisserin, Sarrazin, Saumande, Surchamp, Surcouf, Thomson.

D'autre part, 21 membres, dont 18 républicains, 2 droitiers et 1 ralliés, qui avaient voté avec le gouvernement dans le premier scrutin se sont abstenus dans le second ; ces 21 membres sont :

MM. *Barrois*, Bonnian, Canet, Carquet, *Delaune*, Deshayes, Dubuisson, Forest, Forni, *Guillain*, Haussmann, *Maurel*, Maymat, *Morvan-Lefèvre*, Mulot, Pelletier, Pain, Perrier, (Savoie), De Postbriand, *Sirot-Mallez*, *Weil-Valles*.

Un membre républicain, M. Perreau, qui s'était abstenu dans le premier scrutin, a voté contre le cabinet dans le second.

Deux membres, MM. de Cassagnac et Baudry d'Asson, qui avaient voté contre dans le premier scrutin, ont voté contre l'adjonction du paragraphe proposé dans le deuxième.

Enfin six membres : MM. Bonard, Denis (Landes), général Jacquey, de Largentaye, Lasies et Maruéjouls, qui avaient voté contre le gouvernement dans le premier scrutin, se sont abstenus dans le second.

***

Le dernier scrutin est celui sur l'ensemble de l'ordre du jour Ribot, jusqu'au paragraphe additionnel de MM. Bourgeois (Jura) et Ricard (Côte-d'Or).

Ce scrutin diffère peu du premier par lequel la Chambre a approuvé les déclarations du gouvernement.

En effet, l'ensemble de l'ordre du jour a été voté par 294 voix contre 272, alors que le premier paragraphe avait été voté par 295 voix contre 272.

Voici les différences qui distinguent ces deux scrutins :

10 membres (dont 8 de droite, un rallié et un républicain) qui avaient voté le premier paragraphe de l'ordre du jour se sont abstenus sur l'ensemble. Ce sont : MM. Baron, Bourgeois (Vendée). Le Gonidec de Traissan, Joyé, La Bourdonnaye, Arthur Legrand, Maurice Binder, de Ramel, de Rohan et de Solages.

Deux membres de la droite, qui avaient voté pour le 1er paragraphe ont voté contre l'ensemble ; ce sont MM. Denys Cochin et Magne.

Par contre, un membre républicain, M. Muteau, qui s'était abstenu sur le 1er paragraphe, a voté l'ensemble.

Enfin, deux membres radicaux, MM. Cazals et Guillemet, qui avaient voté contre le premier paragraphe, sont classés comme abstentionnistes sur l'ensemble. Mais M. Guillemet a déclaré par une note postérieure qu'il avait eu l'intention de voter contre.

***

On voit que la droite est restée jusqu'au bout fidèle au ministère.

En effet, dans le premier scrutin tous les monarchistes et tous les ralliés, à l'exception de MM. de Baudry d'Asson, Granier, de Cassagnac, le général Jacquey, de Largentaye et Lazies ont approuvé les déclarations ministérielles.

Les monarchistes et les ralliés — moins 15 — ont également voté l'ensemble de l'ordre du jour qui a donné 12 voix de majorité au ministère.

L'histoire enregistrera cette belle passion des monarchistes pour un cabinet qui se prétendait républicain.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

LA CRISE ministérielle

LES MINISTRES DE DEMAIN

(De notre correspondant particulier)

Paris, 16 juin. — Il est certain que M. Félix Faure, ne désignera que demain l'homme politique qui lui semblera susceptible de tenter la formation d'un cabinet. Aujourd'hui, il s'est borné, suivant son habitude, qui était celle de son prédécesseur, à interroger diverses personnalités dont les noms ont été communiqués aux journaux par les agences. Ces consultations politiques ne lui ont probablement pas plus appris que ne l'auraient fait les propos de couloirs, les appréciations courantes unanimes à constater combien il sera difficile de sortir de la crise actuelle et de constituer un ministère.

Il n'est pas douteux qu'on va faire un essai de concentration, mais réussira-t-on à ce que cet essai soit sérieux et qu'il se forme une majorité républicaine durable ? M. Ribot et M. Charles Dupuy agissant ensemble ou séparément sont les hommes qui paraissent seuls pouvoir acquérir de cette tâche ou du moins l'entreprendre. Aussi surveille-t-on leurs allées et venues. Tous les deux ont été reçus par M. Félix Faure, tous les deux se sont entretenus avec M. Poincaré, on des chefs du parti modéré. On s'attend à apprendre demain que l'un ou l'autre s'est mis à l'œuvre. Il est fort question de l'attribution du portefeuille de la guerre au général Saussier ; dans tous les cas, le départ du général Billot est sûr. C'est peut-être même la seule certitude actuelle.

T. H.

Au Sénat

Les sénateurs s'étaient rendus aujourd'hui en grand nombre au Luxembourg, non pour assister à la séance, qui ne pouvait durer que quelques instants, mais pour s'entretenir de la crise ministérielle.

En effet, bien que le projet relatif aux services maritimes postaux entre la France et New-York fut inscrit à l'ordre du jour, bien que le président et le rapporteur de la Commission aient vivement insisté pour que le débat continuât, la Haute Assemblée n'a pas cru pouvoir, en l'absence de ministres responsables, discuter un projet aussi important au point de vue financier et au point de vue de la défense nationale.

Après ce simulacre de séance, les sénateurs se sont répandus dans la galerie des bustes, à la bibliothèque et, jusqu'à la fin de la journée, ont échangé leurs impressions sur la situation politique actuelle.

Ces conversations formaient par leur ton même un contraste absolu avec celles tenues au Palais-Bourbon. A la Chambre, on est agité, fébrile, le fait le plus insignifiant prend des proportions anormales et soulève des commentaires aussi passionnés qu'irréfléchis.

Au Sénat, c'est tout le contraire. Dans ce milieu calme et pondéré, où les préoccupations électorales n'existent pas pour ainsi dire, on n'a pas l'habitude de parler à la légère et, quand on exprime une opinion, c'est qu'on l'a mûrement pesée par avance.

L'impression qui domine parmi les sénateurs est qu'il faut s'efforcer, à la suite des votes émis par la Chambre, de constituer une majorité républicaine, exclusivement républicaine, en dehors de la droite et des socialistes. Ce qu'ils désirent, c'est, comme l'a dit M. Peytral dans son discours, la gauche démocratique, plutôt la *concitation* des divers éléments républicains que la concentration proprement dite.

D'ailleurs, après avoir adopté à l'unanimité un ordre du jour reproduisant mot pour mot celui voté par la Chambre, abstraction faite du paragraphe accordant la confiance au cabinet Méline, ce groupe a chargé son bureau de négocier dans ce but avec les autres groupes républicains du Sénat.

A quel homme politique devrait incomber cette tâche conciliatrice ? On n'est point d'accord sur ce point au Luxembourg. Tandis que les uns parlent de M. Ribot, de M. Charles Dupuy ou de M. Sarrien, d'autres pensent qu'un sénateur pourrait plus sûrement grouper les tronçons épars de cette majorité future, puisque la crise a été ouverte en dehors de la Haute Assemblée et l'on prononçait couramment le nom de M. de Freycinet et de M. Peytral. Ce dernier disait-on, aurait de grandes chances de recueillir pour le moins un portefeuille, sinon la présidence du Conseil, en raison de la haute influence qu'il exerce au Luxembourg et de celle qu'il a conservée au Palais Bourbon.

On ne parlait que vaguement dans la galerie des Bustes de la possibilité d'un ministère purement modéré et l'on n'y envisageait même pas l'hypothèse d'un cabinet exclusivement radical, auquel le Sénat conserverait le même accueil hostile que celui qu'il fit naguère au cabinet Bourgeois.

Notons qu'un certain nombre de sénateurs se montraient surpris, pour ne pas dire mécontents, que le président de la République se soit borné jusqu'ici à conférer avec les chefs de groupe de la Chambre et qu'à cinq heures du soir il n'eut fait encore appeler, à titre consultatif, aucun membre de la Haute Assemblée.

Plusieurs députés influentiels sont rendus dans l'après-midi au Luxembourg, MM. Lockroy, Sarrien, Dujardin-Beaumetz, notamment. Ils n'y ont pas séjourné bien longtemps et sont repartis pour la Chambre, emportant pour les communiquer à leurs amis, les impressions que nous venons de résumer.

T. H.

Les hommes politiques à l'Elysée

LA MATINÉE

MM. Brisson et Dupuy

Le président de la République a reçu ce matin M. Henri Brisson avec lequel il n'a conféré que quelques minutes, à peine un quart d'heure.

La rapidité de cette entrevue indique suffisamment qu'elle a été de pure forme et que l'ancien président de la Chambre n'a été reçu qu'à titre purement consultatif.

Plus longue a été l'entrevue qui a suivi avec M. Charles Dupuy.

M. Félix Faure a conféré avec ce dernier pendant plus d'une demi-heure.

Nous croyons savoir que M. Charles Dupuy n'a pas, en principe, refusé de tenter la constitution *d'un cabinet, mais qu'il a demandé au* Président de la République de lui laisser le temps de conférer avec ses principaux amis politiques.

Interrogé par nous, au moment où il quittait l'Elysée, M. Charles Dupuy s'est obstinément refusé à nous donner aucun renseignement.

— Je dois, nous a-t-il simplement déclaré, conserver la bouche close.

En s'éloignant, M. Charles Dupuy s'est contenté de dire à son cocher : « Allez ! »

Peut-être l'ancien président du conseil sera-t-il surpris de lire ici que nous savons neanmoins qu'il s'est rendu chez M. Poincaré.

L'APRÈS-MIDI

MM. Ribot, Peytral et Léon Bourgeois

Le Président de la République a reçu d'abord M. Ribot avec qui il a eu une entrevue puis est arrivé M. Peytral.

Nous avons vu celui-ci à la sortie de l'Elysée. Bien que très réservé il nous a déclaré qu'au cours de son entrevue avec le Président de la République il avait cru devoir indiquer au chef d'Etat qu'une des solutions de la crise devait être basée sur une combinaison ministérielle s'inspirant du vote émis aujourd'hui par la gauche démocratique du Sénat.

M. Léon Bourgeois s'est rendu à l'Elysée à six heures après du cabinet de l'Etat, à titre consultatif. Il aurait conseillé au Président de la République l'examen attentif du scrutin sur l'ordre du jour Henri Ricard comme devant lui fournir une indication sur bien des incertitudes. Aussi surveille-t-on leurs allées et venues. Tous les deux ont été reçus par M. Félix Faure, tous les deux se sont entretenus avec M. Poincaré, un des chefs du parti modéré. On s'attend à apprendre demain que l'un ou l'autre s'est mis à l'œuvre. Il est fort question de l'attribution du portefeuille de la guerre au général Saussier ; dans tous les cas, le départ du général Billot est sûr. C'est peut-être même la seule certitude actuelle.

T. H.

Au Sénat

LA SOIRÉE

M. Poincaré

M. Félix Faure a clos ce soir la série de ses consultations politiques par une conférence avec M. Poincaré qui a duré une heure, de 8 h. 1/4 à 9 h. 1/4.

Quoique le jeune député se soit dérobé à toute interview, il est permis d'indiquer que dans son entretien avec le Président de la République il a énergiquement déclaré que la politique du gouvernement que devra représenter le nouveau cabinet aux termes de l'ordre du jour adopté par la Chambre ne pourra se faire que si elle obtient le concours des républicains progressistes.

M. Félix Faure ne demandait qu'à se laisser convaincre. Du reste, comme l'a déclaré M. Poincaré, les uns avait tenu avec les consultations politiques, et après avoir mûrement pesé les raisons qui lui ont été données de part et d'autre, il ferait appeler demain dans l'après-midi un personnage politique à qui il confierait la mission de former le nouveau cabinet : Ce personnage serait, croit-on, M. Ribot.

L'union présidant du conseil s, du reste, toutes les sympathies de l'Elysée ; mais dans l'état actuel des esprits on estime qu'il rencontrera dans ses négociations des difficultés très grandes pour ne pas dire insurmontables, et dans ces conditions, on ne voit de possible qu'une combinaison Charles Dupuy. M. Félix Faure, comme l'a fait pressentir son discours de Saint-Etienne, n'étant pas disposé à marcher avec l'opposition radicale.

Les prétentions du groupe Anti-Juif

Le groupe anti-juif se réunit demain pour s'occuper de la situation de l'Algérie. Parmi les décisions que doit prendre le groupe à l'intention de MM. Drumont et Morinaud figurent les suivantes :

Demande d'audience au président du conseil le lendemain de la constitution du ministère pour exiger le remplacement du gouverneur général et des hauts magistrats de l'Algérie.

Le groupe doit déposer en outre une demande d'interpellation sur la situation de l'Algérie, ayant comme sanction la nomination d'une commission parlementaire qui, pendant les vacances se rendrait en Algérie pour faire sur place une enquête portant sur l'opportunité de l'abrogation du décret Crémieux en même temps que sur les réformes à apporter au régime de notre colonie.

SÉNAT

Séance du 16 Juin

Avant séance

La gauche démocratique

Le groupe de la gauche démocratique s'est réuni aujourd'hui pour procéder à l'installation de son bureau.

M. Leporché, dû président à la dernière séance, a prononcé une allocution dans laquelle il a remercié ses collègues.

M. Peytral a exposé ensuite ses vues sur la politique actuelle. Il a indiqué que la solution de la crise ne pouvait être que dans la conciliation des divers éléments républicains.

Il pense, en effet, que la concentration proprement dite pourrait offrir certaines difficultés et que le devoir des républicains est de faciliter la conciliation entre eux afin d'arriver à l'étude sérieuse des réformes démocratiques.

M. Peytral a surtout insisté sur ce fait que le meilleur moyen de lutter contre les utopies collectivistes était le groupement de toutes les forces républicaines, avec l'exclusion de la droite.

Après une courte discussion, M. Bernard (Doubs) propose l'ordre du jour suivant qui est adopté à l'unanimité :

« La gauche démocratique du Sénat, résolue à faire aboutir les réformes démocratiques et à ne donner sa confiance qu'à un ministère s'appuyant sur une majorité exclusivement républicaine, passe à l'ordre du jour. »

Sur la proposition de MM. de Verninac et Strauss, le groupe a donné mission à son bureau de se mettre en rapport avec les bureaux des autres groupes du Sénat, afin d'arriver à la conciliation des républicains.

L'Union républicaine

Le groupe, réuni sous la présidence de M. Guyot (du Rhône), a donné mission à son bureau de s'entendre avec les bureaux des autres groupes républicains, en vue d'arriver à la conciliation, à la condition que cette entente n'implique aucun abdication de ses principes, c'est-à-dire qu'elle éloigne toute idée de revision de la Constitution et de progressivité dans l'impôt.

La séance

La séance est ouverte à trois heures quinze, sous la présidence de M. Loubet.

On reprend la suite de la discussion du projet de loi portant approbation de la convention passée entre la compagnie transatlantique pour l'exploitation du service maritime postal du Havre à New-York.

M. Monis développe un projet de résolution *tendant à faire mettre la concession maritime* postale en adjudication, conformement au décret du 15 novembre 1882.

L'ajournement de toutes parts demandé, est voté.

La séance est levée et renvoyée à mardi.

Le procès Zola en cassation

Paris, 16 juin. — La chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par M. Loew, examine aujourd'hui le pourvoi formé par MM. Emile Zola et Perreux, gérant de l'Aurore, contre l'arrêt de la Cour d'assises de Versailles qui s'est déclarée compétente pour connaître de la poursuite en diffamation intentée par le ministère public sur la plainte du conseil de guerre qui a acquitté le commandant Esterhazy.

Pas de monde dans la salle d'audience.

M. le conseiller Acarias donne lecture de son rapport, concluant énergiquement au rejet du pourvoi et réfutant les motifs invoqués à l'appui du pourvoi.

Le conseiller rapporteur justifie la convocation d'une session d'assises extraordinaire ; en faisant, le premier président n'a pas outrepassé ses droits, il a agi au contraire dans la plénitude de ceux-ci.

Me Mornard, qui soutient le pourvoi, insiste sur l'incompétence de la Cour d'assises extraordinaire de Seine-et-Oise, la juridiction exceptionnelle devant laquelle on a déféré Zola et Perreux.

Me Mornard soutient qu'il a été assigné le 10 avril ; les appelants pouvaient être, à son sens, justiciables de la Cour d'assises de Versailles, réunie en session extraordinaire le 25 du même mois. Pourquoi donc avoir procédé différemment.

Un principe de droit public veut que nul ne soit distrait de ses juges naturels, le contraire fait perdre qu'on vertu de l'article 20 de la loi du 29 juillet 1881, que dans le but unique de hâter, en matière de délit de presse, la comparution prévenue devant leurs juges.

Or, dans l'espèce, c'est au contraire pour retarder l'affaire qu'on a distrait Zola et Perreux de leurs juges naturels ; donc que cette Cour d'assises extraordinaire siégeant en dehors de la compétence ou non, nous n'en étions pas justiciables.

En terminant, Me Mornard conclut à la nullité de la citation, c'est-à-dire à l'admission du pourvoi.

La parole est aussitôt donnée au ministère public pour faire connaître les conclusions.

L'avocat général, M. Pucch réplique :

Ce qu'il s'agit de savoir, c'est si les magistrats et les jurés de Versailles n'offrent pas les mêmes garanties, lorsqu'ils siègent en session extraordinaire que quand ils remplissent leurs fonctions durant la session ordinaire.

L'honorable Me Mornard lui-même ne saurait contester que les garanties sont identiques.

Ceci dit, l'avocat général, comme le rapporteur, soutient que la session extraordinaire a été à bon droit convoquée.

Cette convocation extraordinaire est laissée par la loi à l'appréciation du président de la Cour d'assises ou du premier président, qui décide s'il y a lieu de procéder ainsi.

En l'espèce, l'affaire Zola étant présumée devoir dépasser la durée de la tenue de la session ordinaire, le président n'a fait qu'user de son droit en convoquant une seconde session extraordinaire afin d'obtenir une justice plus rapide, autrement l'affaire ne serait venue qu'en juillet, qui a paru une époque trop tardive en fait et en droit.

Le pourvoi doit être rejeté, conclut en terminant l'organe du ministère public.

La Cour se retire à deux heures pour délibérer.

Après une courte suspension de séance la Cour rend son arrêt rejetant le pourvoi.

Le lieutenant-colonel Picquart

Le *Journal officiel* a publié, ce matin, la note suivante :

« Par décret du 9 juin 1898, sur le rapport du ministre de la guerre, il est accordé à l'officier dénommé ci-après une pension de réforme fixée conformément aux indications suivantes :

» Picquart (Marie-Georges), lieutenant-colonel : 25 ans, 3 mois, 12 jours de services. Pension avec jouissance du 26 février 1898, 2.000 francs.

Duels arrangés

Paris, 16 juin. — Les incidents qui ont suivi les duels Turot-Castellane et Bernard-Giraud-Richard ne donneront point lieu à de nouvelles rencontres.

Nous avons, dit, hier comment s'était terminé l'incident soulevé par les paroles un peu vives du professeur Ayat.

L'affaire Bruneau de Laborie-Gérault-Richard est également arrangée.

Quant à l'altercation de Heredia-Camille de Sainte-Croix, les témoins ont jugé qu'il n'y avait pas lieu à rencontre, et M. Camille de Sainte-Croix a écrit les lignes suivantes dans le numéro de la *Petite République* d'aujourd'hui :

Mon entrevue de 9 juin contenait une erreur. En l'écrivant je supposais que des membres de la Société de Saint-Georges se trouveraient au Bazar de la Charité, lors de la catastrophe. J'apprends qu'aucun des leurs n'était présent. J'entreprend concernant cette question toute chose de lui-même.

Tout est donc terminé.

Les Français sur le Nil

Londres, 16 juin. — Daprès le correspondant du *Daily Chronicle* à Liverpool, l'expédition du capitaine Marchand serait arrivée à Fashoda le 13 janvier, et elle y attendrait l'arrivée de 18.000 Abyssins constitués par M. de Bonchamps.

Le correspondant anglais dit qu'il ne peut douter de l'authenticité de cette information qui lui vient par la voie du Haut Oubangui et du Congo.

Un télégramme d'Aden au *Daily Mail*, annonce que le ras Makonnen est arrivé à Fashoda *sur le Nil*.

Fashoda est situé sur le Nil blanc, par 40° de latitude nord et 30° de longitude est. Cette ville est à 300 kilomètres environ au sud de Khartoum ; Khartoum, on le sait, est le point que se propose d'atteindre l'expédition anglo-égyptienne du Soudan.

La nouvelle de l'arrivée du capitaine Marchand et du ras Makonnen sur le Nil produit une profonde sensation dans les cercles politiques de Londres.

Les anarchistes

Paris, 16 juin. — La condamnation d'Etievant à la peine capitale a été commentée, hier soir, dans une réunion tenue par 200 anarchistes, à la salle Octobre. Plusieurs orateurs ont protesté contre « la maladresse et la férocité du jury de la Seine ». L'un d'eux a comparé Etievant à un cerf, « au cerf qui blessé, se retourne contre la poursuite et qui, après les avoir éventrés, verse des larmes ».

Un ex-gérant d'une feuille anarchiste dit :

— Caserio a été condamné à mort pour avoir tué *le chef de l'Etat ; Etievant subira la même peine* pour avoir agrainé deux sergents de ville. Morale : il ne coûte pas davantage de tuer un chef d'Etat que de blesser un « sergot ».

Enfin, un dernier compagnon, l'œil hagard, l'allure farouche, ponctue ces paroles par les menaces suivantes :

— Chaque fois que les bourgeois ont supprimé un anarchiste, les anarchistes ont supprimé un bourgeois. *Compagnons*, que cette constatation soit pour nous un enseignement !

Puis, comme personne ne se présentait plus à la tribune, les compagnons ont terminé la soirée par des chants révolutionnaires : la *Ravachole*, les *Sergots*, la *Caserne*, etc., chanté qui retentissent dans la salle « moitié vide, et contre lesquels un assistant protesta en ces termes :

— Un peu moins de chant et un peu plus d'action !

Assassinat en chemin de fer

Confrontation émouvante

Lyon, 16 juin. — La confrontation entre l'assassin et sa victime a eu lieu dans la matinée.

Le juge d'instruction, M. Chantreuil, est d'abord allé voir la victime et lui a demandé si elle se trouvait assez forte et courageuse pour subir une confrontation. Quand elle a su que son assassin était là, Mlle Pillet a eu un mouvement de répulsion bien naturel. « Non, non, je ne veux pas le voir.. Emmenez-le !.. Pourtant elle s'est calmée et a consenti à l'entrevue.

Hoquet a été introduit et a pu voir sa victime, étendue sur son lit, plus blanche que les draps, il n'a pas bronché. Pour se donner une contenance, il a inspecté la pièce et a répondu d'une ton très naturel aux questions. Après lui avoir demandé ses nom, âge et profession, M. Chantreuil lui a dit :

— Vous reconnaissez votre victime ?

— Oui, monsieur.

— Racontez-nous ce qui s'est passé.

— Avant-hier soir, vers minuit, à Tarascon, j'ai remarqué dans un train se dirigeant sur Lyon une jeune personne seule qui m'a adressé un geste de sorte. J'ai cru qu'elle m'invitait à la marre, et, bien que je n'eusse ni billet, ni argent, je me suis installé à côté d'elle.

Un peu après Valence, nous avons causé, me compagne et moi. Elle m'a fait des avances, je me suis approché d'elle ; j'ai voulu l'embrasser, mais elle s'est résistée et m'a mordu à la lèvre. J'ai essayé de la ravoirser sur les coussins, elle s'est débattue. C'est alors qu'elle m'a menacé de me tuer avec un couteau et je l'ai frappée. Voyant cette que l'on arrivait à mon secours, j'ai ouvert la portière et j'ai sauté sur la voie.

Mlle Pillet, qui, pendant toute cette déposition, avait fait des gestes de dénégation, a été entendue à son tour dans la réplique de sa première déclaration que nous avons relatée hier.

— Je n'ai rien dit à cet individu. Je ne l'ai nullement provoqué. Près de Valence, mon voisin dormait dans le fond du compartiment. Il a tenté une conversation d'où bientôt il quitte mon siège. Il a voyant ouvrir les fenêtres et m'invitant mes compagnons, je suis allée baisser dans le couloir, et c'est en rentrant dans le compartiment, quand